

III – Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable (RSE)

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe constitué de la société EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales (le Groupe).

1) Responsabilité Sociale

Les données RH du présent rapport peuvent varier sur certaines thématiques avec le rapport annuel de la même période.

Le Rapport annuel a permis de mettre en exergue quelques ajustements dans le calcul de certains éléments apportant les modifications suivantes :

- Effectif moyen 2016-2017
- Le nombre de départs avec la distinction des démissions et des ruptures conventionnelles
- Le taux d'absentéisme
- Le nombre de jours de maladie, hors longue maladie,
- Le nombre d'accidents du travail, le taux de fréquence et le taux de gravité.

1.1 Politique générale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent les sociétés du Groupe, à l'exclusion de la société MEDIS SANTE, des filiales de cette partie. Le Groupe a acquis en février 2017, la société FOURES à Draguignan, société de production spécialisée dans les produits d'équipements médicaux en totale synergie avec notre filiale BIOMAT.

1.2 Emploi

Les tableaux font état des situations du GROUPE au 31 juillet de chaque année.

▪ L'Effectif

	Au 31 juillet 2017	Moyenne 2017	Au 31 juillet 2016	Moyenne 2016	2015	2014
Hommes	163	158,5	136	141,83	143	139
Femmes	131	132,75	126	130,58	122	120
Total	294	291,25	262	272,41	265	259

A compter de l'année 2017, l'effectif prend en compte les collaborateurs de la société FOURES, soit 25 collaborateurs en moyenne et 25 collaborateurs au 31 juillet 2017.

- **L'Age et L'Ancienneté**

		2017	2016	2015	2014
Age moyen	Hommes	41,48	41,66	41,67	41,75
	Femmes	42,49	41,24	40,82	41,43
Ancienneté moyenne	Hommes	8,68	8,72	9,15	8,32
	Femmes	8,92	8,85	9,07	8,36

Depuis l'année 2016, la moyenne d'âge et la moyenne d'ancienneté sont calculées au 31 juillet de l'année fiscale.

- **Les Contrats de travail**

Le nombre de contrats de travail conclus au cours de l'exercice se répartit de la manière suivante :

	2017	2016	2015
CDD (hors alternants)	59	61	37
CDI	34	12	13
Total	93	73	50

Par alternants, nous entendons les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

- **Les Départs**

	2017	2016	2015	2014
Démissions et Ruptures conventionnelles			24	18
Démissions	17	8		
Ruptures conventionnelles	13	16		
Licenciements	7	13	7	8
Fin de CDD	37	39	29	27
Retraite	2	4		2
Fin de période d'essai	3	6	3	6
Décès	2			
Total	81	86	63	61

La comptabilisation des départs ne prend pas en compte les collaborateurs ayant quitté l'entreprise le 31 juillet, dernier jour de l'exercice fiscal.

▪ Les Mutations (Proposition)

Les mutations sur la période de l'exercice fiscal ont été différenciées des départs car les collaborateurs n'ont pas quitté le Groupe. Ils ont changé d'entité au sein du Groupe.

	2017	2016	2015	2014
Mutations	1	6	3	4

▪ Organisation du temps de travail

	2017	2016	2015	2014
Temps plein	284	250	252	248
Temps partiel	10	12	13	11
Total	294	262	265	259

La répartition entre le nombre de collaborateurs travaillant à temps plein et ceux travaillant à temps partiel s'établit au 31 juillet de l'année fiscale.

Les contrats de travail des différentes entités du Groupe EUROMEDIS s'organisent sur 35 heures hebdomadaires.

Pour les magasins PARAMAT, les 35 heures s'organisent autour de 5 jours de travail répartis entre le lundi et le samedi en fonction des agences.

Il est à préciser que les collaborateurs travaillant à temps partiel ont fait le choix de ce temps de travail.

▪ Absentéisme et Nombre de journées d'absence

Le taux d'absentéisme (calcul prenant en compte les absences pour accidents du travail et maladie, hors longue maladie) est le suivant :

	2017	2016
Taux d'Absentéisme	3,13%	4,34%

En effet, à compter de l'exercice fiscal 2015-2016, la Direction a fait le choix d'examiner les absences en excluant les longues maladies dans la mesure où ces dernières ne sont pas forcément liées à une éventuelle problématique de ressources humaines et étant prise en charge par l'assurance prévoyance, elle n'impacte plus le résultat d'exploitation de l'entreprise. Nous définissons les longues maladies par les arrêts maladies de plus de deux mois.

Absences en jours	2017	2016	2015	2014
Maladies dont maladies professionnelles	1924	2865	2914	1881
Accident du travail	235	406	723	881
Maternité	170	249	189	147
Total	2329	3520	3826	2909

▪ **Nombre de travailleurs handicapés**

	2017	2016	2015	2014
Nombre de travailleurs handicapés	2	2	2	2

▪ **Evolution des rémunérations (charges incluses)**

	2017	2016	2015	2014
Moyenne annuelle en Euros	39781	40 228	43991	41283
Sur un effectif moyen de	291	276	265	260

Il est à noter que l'effectif moyen (en entier) comprend les collaborateurs des Laboratoires Euromédis Italie.

▪ **Rémunération brute mensuelle moyenne (2017), en Euros**

		2017	2016	Evolution en valeur	Evolution en %
Non Cadres	Hommes	2 147,41 €	2 191,06 €	- 43,65 €	-1,99%
	Femmes	2 104,84 €	2 091,62 €	13,22 €	0,63%
Cadres	Hommes	4 630,89 €	4 526,67 €	104,22 €	2,30%
	Femmes	4 387,91 €	4 510,21 €	- 122,30 €	-2,71%

En 2017, la rémunération brute mensuelle moyenne inclut les rémunérations de la société FOURES.

La rémunération brute mensuelle moyenne ne tient pas compte des alternants, des collaborateurs à temps partiel, ainsi que des contrats de courte durée (moins de deux mois).

▪ **Charges salariales globales, en milliers d'Euros**

	2017	2016	2015	2014
Frais de personnel	11 714 €	11 686 €	11 390 €	11 125 €
Valeur ajoutée	14 492 €	15 308 €	16 274 €	17 650 €
Ration Frais de personnel/VA	0,81	0,76	0,70	0,63

▪ **Montant moyen brut de la participation par bénéficiaire, en Euros**

	2017	2016	2015	2014
Participation	153 €	632 €	696 €	1 396 €
Intéressement				
Total	153 €	632 €	696 €	1 396 €

Le montant moyen de la participation versé aux collaborateurs de l'entreprise indiqué dans le tableau ci-dessus est

- un montant brut,
- et la moyenne est établie en divisant le montant de la réserve de participation divisée par le nombre de personnes bénéficiaires ayant perçu un montant.

1.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social en rencontrant les instances représentatives du personnel (CE, DP, délégués syndicaux, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

Bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice fiscal 2016-2017, un accord de Négociation Annuelle Obligatoire a été signé par les 2 organisations syndicales présentes au sein de l'entreprise.

Au cours de cette négociation, aucune augmentation de salaire n'a été accordée. La Direction a néanmoins reçu un accord des organisations syndicales.

Par contre, concernant PARAMAT, la Direction a décidé d'investir :

- Dans les hommes en embauchant des commerciaux sur les secteurs le nécessitant,
- Dans la formation des vendeurs/vendeuse magasin en vue de développer leurs compétences, afin de développer le CA, ce qui leur permettra, par l'intermédiaire de leur prime vendeur/vendeuse magasin, d'augmenter leur rémunération.
- Dans un site Marchand pour conquérir de nouveaux marchés.

La Direction a aussi accordé un budget social au Comité d'Entreprise d'un montant de 6.000 €.

1.4 Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

En 2016-2017, la Direction a permis une nette amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de ses collaborateurs du site de Neuilly Sous Clermont :

- Les chaises de bureau ont été renouvelées par des modèles ergonomiques pour l'ensemble du personnel en possédant une.
- Le service Administration Des Ventes (ADV) a été totalement repensé avec la collaboration d'un ergonome de la Médecine du Travail. Les travaux effectués permettent une meilleure organisation de ce service, mais aussi une meilleure ergonomie à leurs postes de travail. En effet, des bureaux plus grands et des cloisons anti-bruit ont été installés afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- Le service logistique poursuit le renouvellement des moyens de manutention afin de fournir au personnel concerné un outil de travail plus moderne et confortable. De plus, la filmeuse de palettes a été remplacée par une machine plus sophistiquée qui réduit la pénibilité à ce poste, du fait du positionnement des palettes. Un support de dépose des palettes a également été ajouté pour un bon positionnement de celles-ci et limiter les efforts de manutention des filmeurs.
- L'ensemble de l'éclairage du bâtiment administratif, ainsi que du bâtiment 4, est en cours de modification. En effet, la technologie LED permet de mieux éclairer et de préserver le personnel d'une certaine fatigue visuelle. A titre d'exemple, l'éclairage du dépôt ND2 a été changé afin de procurer un meilleur confort visuel au personnel de préparation des commandes et de réapprovisionnement, ceci tout en diminuant la consommation d'électricité associée.

Concernant la sécurité, EUROMEDIS continue de se perfectionner afin de permettre à ses collaborateurs de travailler en toute sérénité :

- Le groupe de travail associant les membres du CHSCT, la Responsable des Ressources Humaines et son assistante ainsi qu'un assistant logistique mis en place par la Direction l'année dernière ont travaillé cette année sur la réactualisation du Document Unique. La méthode d'évaluation des risques professionnels a été modifiée afin d'obtenir des résultats plus pertinents.
- La procédure évacuation est en cours de finalisation, les guide-files et serre-files ont été sélectionnés en fonction du nombre nécessaire selon les bâtiments et les étages. Une formation en interne a permis de connaître leurs rôles en cas d'évacuation. Un exercice de mise en situation sera prochainement programmé afin de finaliser cette procédure.
- Dans le respect de la réglementation, les Laboratoires EUROMEDIS procèdent aux contrôles demandés en matière de conformité électrique et sécurité incendie par des organismes agréés aux fréquences demandées. Cela s'applique également à la conformité des moyens de manutention. Ainsi, les certifications Q1, Q4 et Q19 ont été renouvelées cette année.

- La mise en place de 6 caméras de vidéosurveillance destinées à renforcer le niveau de sécurité sur le site. Ces caméras ont été mises en place dans le cadre de la réglementation en vigueur (consultation des instances représentatives du personnel, déclaration CNIL).

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucun accord portant sur la santé et la sécurité n'a été conclu.

Accident du Travail

	2017	2016
Nombre d'accidents du travail	6	10
Taux de fréquence	12,96	20,49
Taux de gravité	0,41	0,83
Maladie professionnelle	1	1

Le nombre d'accidents du travail comptabilisés sur l'exercice fiscal est celui des accidents de travail avec arrêt car ce sont ceux sur lesquels l'entreprise peut avoir une véritable action au regard de son organisation.

Les taux de fréquence et de gravité sont calculés par rapport au nombre d'heures réellement travaillées, à l'exception des sociétés FOURES et EUROMEDIS Italie pour lesquelles il s'agit du nombre d'heures théoriquement travaillées.

1.4 1.5 Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses :

- en maintenant le recours à la formation interne,
- en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur afin d'obtenir des financements complémentaires,
- et en négociant avec les organismes de formation et notamment en mettant en œuvre un contrat cadre avec Adecco Training pour toutes les formations Sécurité de type Permis CACES chariot élévateur et nacelle, Habilitations électriques, Sauveteurs Secouristes du Travail, Gestes et Postures, ainsi que leurs renouvellements.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel, et notamment en recrutant des collaborateurs en contrat de professionnalisation afin de les former aux spécificités de nos métiers.

L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

Nombre total d'heures de formation

	2017	2016	2015
Nombre d'heures de Formation	551,5	2249	793
Dépenses de Formation	22 678,62 €	93 013 €	49 200 €

Le reporting concernant la formation est réalisé sur l'année civile. Ainsi pour l'année 2017, le nombre d'heures de formation ainsi que la dépense associée sont arrêtés à la date du 21 novembre 2017.

Au 21 novembre 2017, ces 551,5 heures de formation ont bénéficié à :

- 37 non cadres, soit 90.26% des collaborateurs concernés
- 4 cadres, soit 9,74% des collaborateurs concernés

En 2017, le nombre d'heures de formation a fortement diminué par rapport à l'année précédent, car en 2016, nous avons pu financer les actions de formations à l'aide du report de budget des années précédentes, et avons pu faire financer nos formations sécurité par notre organismes paritaire collecteur agréé (OPCA).

1.5 1.6 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein du Groupe, trouve son entière application.

Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein du Groupe. Néanmoins, la Commission Egalité professionnelle du Comité d'Entreprise doit mettre en œuvre une étude afin de rendre compte aux membres du Comité d'Entreprise ainsi qu'aux Délégués Syndicaux.

Au regard de cette étude, si une action doit être menée, la Direction la mènera avec les représentants du personnel concernés.

L'effectif féminin de la société représente 44,56 %.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur certains des établissements du Groupe.

Pour ces sites, soit nous employons du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons recours à des contrats avec des entreprises adaptées ou à des services d'aide par le travail.

Parallèlement, la politique de recrutement mise en œuvre par la Direction est de poursuivre sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Cela signifie que si nous sommes amenés à recruter un collaborateur et qu'un candidat, travailleur handicapé, répond aux exigences du poste et de l'entreprise, il pourra alors être embauché.

Politique de lutte contre les discriminations

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble des établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

1.6 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les conventions fondamentales promues et respectées dans le Groupe sont les suivantes :

- ⇒ *respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;*
- ⇒ *élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;*
- ⇒ *élimination du travail forcé ou obligatoire ;*
- ⇒ *abolition effective du travail des enfants ;*

Le Groupe n'est pas soumis à ces risques car les effectifs sont en France et en Italie.

2) Responsabilité environnementale

2.1 Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société et prise en compte des questions environnementales – démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe exerce une activité de fabrication et de distribution de dispositifs médicaux. Cependant, elle n'exerce pas d'activité industrielle. En effet, le Groupe s'approvisionne et se fournit auprès de tiers fournisseurs.

Les infrastructures du Groupe sont donc composées de locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou d'agences ouvertes au public.

Toutefois, soucieux de son impact sur l'environnement, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires à la certification ISO 14001, qu'il a obtenue en septembre 2014 pour la société LABORATOIRES EUROMEDIS et qui a été confirmée par les audits réalisés en 2015 et 2016

Une réflexion pour l'étude de l'impact environnemental de la totalité du groupe est en cours pour sa mise en place dans les 3 prochaines années et un premier indicateur sur le suivi des consommations électriques des agences intégrées a été mis en place et sera poursuivi par d'autres comme la consommation d'eau et le suivi des véhicules

En plus de la certification environnementale, le système de management intégré se compose de la certification qualité ISO 9001, complétée par la certification ISO 13485 propre aux dispositifs médicaux

Les laboratoires EUROMEDIS devront être recertifiés selon les nouveaux référentiels ISO 9001 version 2015 et ISO 13485 version 2016 lors de leur prochain audit prévu en avril-mai 2018 par le GMED /LNE

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le système de management environnemental est mature, il a beaucoup progressé en particulier sur l'analyse environnementale et la prise en compte du cycle de vie des produits par la sensibilisation des fournisseurs, par la mise en place :

- D'outils de communications adaptés (présentations powerpoint)
- Les contrôles RESPE (Rangement, Environnement, Sécurité, Propreté, Economie)
- Des réunions d'exploitations mensuelles durant lesquelles sont examinés l'ensemble des indicateurs définis en revue de direction pour la partie suivi qualité mais aussi environnementale.
- Par la recherche d'opportunités d'amélioration tant environnementale que qualité

De plus l'affichage des indicateurs est revu mensuellement afin d'informer l'ensemble du personnel.

Les salariés des LABORATOIRES EUROMEDIS ont été sensibilisés à la norme ISO 14001 et aux aspects environnementaux significatifs relevés lors de l'analyse environnementale du site. Ainsi les auditeurs internes ont reçu une formation pour les thèmes suivants :

- Gestion des énergies
- Gestion des consommables
- Gestion des déchets
- Gestion du risque incendie (utilisation des extincteurs, cours théoriques sur l'incendie

Un renouvellement de cette sensibilisation est planifié annuellement à destination des nouveaux collaborateurs et à l'ensemble du personnel quand les modifications du système de management environnemental sont importantes

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux pour les LABORATOIRES EUROMEDIS sont les suivants :

- La formation : dispensée en interne ou par des organismes externes.
- La communication : les campagnes d'affichages permettent de communiquer sur les risques environnementaux.
- Les audits : internes et externes réalisés par les auditeurs internes formés aux techniques d'audit et par des auditeurs externes du bureau veritas I.
- Les indicateurs : permettent le suivi des performances environnementales. Ces derniers sont affichés dans les points d'informations et préviennent de toutes dérives potentielles.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

2.2 Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Pour les LABORATOIRES EUROMEDIS les mesures de prévention, de réduction ou de réparation sont définies dans le plan d'actions environnemental. Ce dernier est disponible sur demande.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe assume la gestion de ses déchets.

Pour les LABORATOIRES EUROMEDIS les déchets principaux, liés à l'activité sont

- Les emballages carton,
- Les films plastiques.

Ces déchets sont recyclables. Pour cela, la société a conclu des contrats avec des prestataires agréés. Ces derniers mettent à disposition des containers et collectent régulièrement les déchets pour les traiter dans des filières spécialisées.

Le bilan 2017/2016 montre une baisse de près de 10% (80.5 T au lieu de 88.9 tonnes) par rapport au bilan 2015/2016 mais nous restons éloigné de notre objectif (80 tonnes au lieu de 63 tonnes objectivées) et une moins bonne valorisation de ceux-ci dont la cause serait des déchets humides, une réflexion est en cours sur des bennes fermées

Une des explications de l'augmentation des tonnages est que nous avons réalisé des travaux qui ont généré des gravats de façon importante.

Les déchets relatifs au matériel informatique sont collectés et recyclés conformément à la réglementation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) c'est-à-dire par des sociétés spécialisées.

La gestion des déchets des LABORATOIRES EUROMEDIS est décrite dans une procédure qui favorise le tri à la source. Les locaux sont équipés de matériel et de consignes de tri : le papier, le plastique, les toners et les piles sont recyclés.

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites concernés par un prestataire agréé. Nous avons un contrat avec la société GHS développement, celle-ci a déposé le bilan Cette activité a été reprise provisoirement dans l'attente d'un accord de reprise par la société réseau GC qui possède des Antennes régionales cela concerne les agences de Pau, Bayonne, Niort, Oloron st marie, Rochefort et Neuilly sous Clermont.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, les informations relevant des nuisances sonores et du gaspillage alimentaire n'ont pas été traitées.

2.3 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

S'agissant d'une ressource naturelle importante, la consommation d'eau des LABORATOIRES EUROMEDIS fait l'objet d'un suivi rigoureux.

Un objectif annuel de réduction est en place. Des indicateurs permettent de le suivre à intervalles réguliers.

Le résultat de l'action sera connu en décembre 2017 mais la consommation semble être restée au même niveau qu'en 2016

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les consommations de matières premières se situent au niveau des fournisseurs et nous l'avons abordé lors de l'envoi de nos questionnaires. Ce point sera approfondi lors des prochains audits.

L'utilisation des sols

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, les informations relevant des impacts environnementaux sur les sols n'ont pas été traitées.

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie électrique fait partie des aspects environnementaux significatifs des LABORATOIRES EUROMEDIS. Celle-ci est suivie mensuellement par des indicateurs et des actions sont menées afin de la réduire.

En décembre 2016, nous avons élaboré un nouveau contrat avec la société ENGIE et surtout redéfini les puissances des compteurs

Depuis janvier 2017, les consommations en kW ont largement chuté sur la 2^{-ème} partie de l'année, ce qui nous a permis de faire sur la période une économie de 4946 euros avec une économie de 11215 kW

Ces économies d'Energie ont aussi été la résultante des actions menées sur le remplacement des ampoules classiques par des led. Nous attendons de sérieuses économies sur le prochain exercice

2.4 Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Pour les gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif.

Les tables de conversion utilisées sont issues de l'ADEME.

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte pour le GROUPE concernent le carburant théorique consommé par la flotte de véhicules (émissions directes), leur évaluation est délicate et doit faire l'objet d'une étude adaptée au type de véhicule (Voiture, estafette, etc.)

Une étude sur le tonnage de CO2 généré par les transports de nos marchandises a été réalisée grâce aux bilans fournis par les transporteurs (Kuhne et Nagel, EDS, Chronopost) sur la base de tonnage en kg transportés, il apparaît que sur la période 07/2016 à 05/2017, le total de CO2 est de 1 771 097 kg soit 1771 tonnes de CO2 soit 9% de plus que sur la période 07/2015 -05/2016 , ceci s'explique par la forte augmentation des colis Chronopost , le poids de CO2 a doublé même s'il ne représente qu'une infime partie de la production de CO2 , et par l'augmentation de CO2 généré par le second transporteur EDS dont le poids transporté a augmenté de 32% .

En 2016/2017, nous avons transporté 839 conteneurs dont 483 soit 57% au lieu de 308 soit 42 % en 2015/2016 ont circulé sur les barges, ce qui nous a permis d'économiser 56.2 tonnes de CO2

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucun impact lié aux conséquences du changement climatique n'est identifié, compte tenu de la nature de l'activité et de l'implantation des sites ainsi que des sous-traitants.

2.5 Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les informations relevant de La protection de la biodiversité sont en lien avec notre politique fournisseur.

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, le Groupe a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

Sur les populations riveraines ou locales

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

3.2 Relation avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont :

- ⇒ Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le Groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe est soucieux du choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Concernant les achats internes des LABORATOIRES EUROMEDIS, une charte d'achats durables a été rédigée et représente l'engagement pris en faveur de l'environnement.

Les sous-traitants sont systématiquement évalués. Un questionnaire de développement durable leur est envoyé afin d'évaluer leurs impacts environnementaux. Cette évaluation est vérifiée lors des audits fournisseurs, effectués sur le terrain. Le choix de ces derniers dépend des résultats.

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

3.4 Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels le Groupe souhaite voir se conformer ses membres.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE). Le Groupe met en place des procédures afin de veiller à ce que les produits délivrés et les prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire.

3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe veille au respect de ces principes.